

ASSEMBLÉE — 35° SESSION

PLÉNIÈRE

Point 10 : Élection des États contractants qui seront représentés au Conseil

CANDIDATURE DE LA COLOMBIE À L'ÉLECTION DU CONSEIL DE L'OACI

(Note présentée par la Colombie)

SOMMAIRE

La Colombie décrit dans la présente note ses infrastructures et ses services ainsi que ses contributions à l'aviation régionale et mondiale et, ainsi, pose sa candidature à un siège au Conseil de l'OACI, dans le deuxième groupe, pour le triennat 2005-2007.

La suite à donner par l'Assemblée figure au paragraphe 4.

1. **INTRODUCTION**

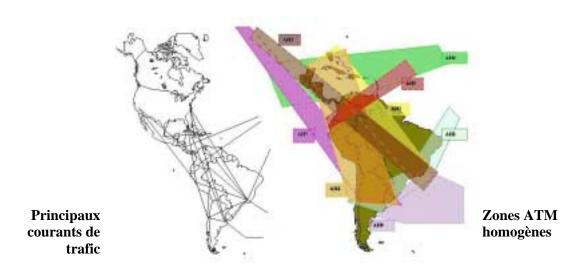
- 1.1 Par la présente note de travail, la République de Colombie expose ses motifs et pose sa candidature pour l'élection au Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dans le deuxième groupe. L'élection aura lieu à Montréal pendant la 35^e session de l'Assemblée. La qualité des services de navigation aérienne et l'infrastructure aéronautique et aéroportuaire disponible dans l'espace aérien relevant de la Colombie permettent d'offrir à la navigation aérienne civile internationale des installations et services qui, ces dernières années, ont gagné l'estime de la communauté aéronautique internationale.
- 1.2 Depuis 1992, un important accord de coopération sur les questions aéronautiques lie la Colombie et le Venezuela. Il leur a permis, entre autres, d'être représentés par rotation au Conseil de l'OACI. La Colombie a exercé à plusieurs reprises le rôle de membre du Conseil et a alors apporté une importante contribution, accompli ses fonctions dans l'intérêt de l'aviation régionale et mondiale et participé activement à l'élaboration de directives, de règles, de programmes et de normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI.

P/37 -2-

2. CONTRIBUTIONS DE LA COLOMBIE À L'AVIATION CIVILE

- La Colombie a des services de transport aérien qui la relient à 21 pays et elle a officialisé des relations bilatérales avec 26 pays. Le nombre de passagers internationaux transportés par les compagnies aériennes colombiennes, qui était de 1 134 000 en 1990, devrait passer à 3 010 000 d'ici la fin de l'année. Il s'agit de l'un des marchés les plus représentatifs du transport aérien en Amérique latine. Pour ce qui est du fret international, les aéroports colombiens prévoient qu'ils en traiteront 500 000 tonnes d'ici la fin de 2004. Il y a eu une forte augmentation des vols intérieurs au cours de la dernière décennie. D'ici la fin de 2004, le nombre de passagers transportés sur les services intérieurs, qui était de 5 247 500 en 1990, devrait être passé à 7 600 000.
- 2.2 La Colombie possède un espace aérien stratégique où converge le trafic en provenance de différentes régions, surtout des routes reliant l'Amérique du Sud à l'Amérique du Nord et à l'Europe. Pour offrir un meilleur service aux utilisateurs de son espace aérien, la Colombie a entrepris de moderniser sa technologie, d'élever le niveau de compétence de ses ressources humaines et d'améliorer les services de navigation aérienne grâce à d'importants investissements en capital.

Principaux courants de trafic et zones ATM homogènes



- 2.3 En plus de son espace aérien continental, la Colombie contrôle une partie de l'espace aérien situé au-dessus des océans Atlantique et Pacifique, à l'intérieur des limites des FIR Bogota et Barranquilla, et limitrophe aux FIR Cenamer, Kingston-Curacao, Lima-Guayaquil-Maiquetia-Manaos et Panama. Pour ce qui est de l'encombrement, l'espace aérien contrôlé par la Colombie vient au deuxième rang en Amérique du Sud, après la région terminale de Sao Paulo au Brésil. En 2003, 910 500 vols ont été effectués dans l'espace aérien de la Colombie.
- 2.4 L'amélioration continue de l'infrastructure du réseau de transport et de navigation aérienne et l'application de normes de qualité aux services place la Colombie aux premiers rangs en Amérique latine, et permet d'avoir une perspective encore plus prometteuse pour l'avenir de l'aviation en Colombie, dans l'intérêt de la région.

P/37

- 3 -

- 2.5 La Colombie se préoccupe de veiller à la sécurité et à la régularité des courants de trafic aérien. C'est pourquoi elle possède du personnel spécialisé en gestion du trafic aérien, en communications, navigation et surveillance ainsi que dans les questions juridiques, institutionnelles, intérieures et internationales. Cette activité a été accompagnée de progrès en matière de communications et de surveillance et en parallèle, d'un plan pour déplacer les aides radio afin de répondre aux nouveaux besoins et d'une solution de transition pour répondre aux nouvelles demandes en matière de communications et de surveillance.
- 2.6 Pour pouvoir fournir des informations pertinentes, opportunes et, dans certains cas, en temps réel, la Colombie a développé des systèmes informatiques modernes qui lui permettront de mettre en œuvre de manière efficace, entre autres, le système AIS Virtual, une page Web qui reçoit les plans de vols, et dans l'avenir, un centre d'appels pouvant recevoir les plans de vol par téléphone.
- 2.7 Pour ce qui est de la gestion de la sûreté aux aéroports, la Colombie est le seul pays d'Amérique latine disposant d'un organe de coordination de la sûreté aéroportuaire au plus haut niveau de l'administration, à savoir la Commission intersectorielle de sécurité aéroportuaire.

3. **INVESTISSEMENTS 2000-2005**

- Par le biais de son autorité de l'aviation civile, l'État colombien a investi au cours des cinq dernières années plus de 200 000 000 \$US pour moderniser différents secteurs de son aviation civile. Partant de l'idée de favoriser la coopération et l'assistance, la Colombie a participé activement aux programmes de l'OACI. De concert avec elle, les projets ci-après ont été mis en œuvre : le projet COL/93/018 Plan directeur de développement de l'aviation civile, grâce auquel des investissements de 156 250 353 \$US ont été faits, et le projet COL/01/042 Développement et modernisation de l'infrastructure aéronautique et aéroportuaire et renforcement institutionnel de l'AEROCIVIL, qui a supposé un investissement de 24 345 567 \$US.
- 3.2 Une initiative d'une telle ampleur a permis à l'aviation civile colombienne d'assurer une couverture radar à 100 %, d'équiper de nouveaux centres de contrôle, d'exploiter ses propres réseaux de communications (en plus du nouveau réseau numérique de liaisons radio au sol, elle possède un réseau satellitaire qui couvre les États et les organisations de la Région CAR/SAM), d'agrandir le réseau VSAT, d'investir dans les systèmes de surveillance mode S, de faire des investissements pour la météorologie aéronautique, d'acquérir un simulateur radar pour la formation ACC, APP et de service de tour, et d'augmenter de manière significative le nombre de véhicules et d'équipement de lutte contre l'incendie et d'équipement SAR, entre autres.
- 3.3 En ce qui concerne le réseau aéroportuaire, outre les investissements visant à améliorer les principaux terminaux, l'État colombien a mis en œuvre des projets d'investissements régionaux, notamment le projet « Amélioration et constructions d'aéroports dans les collectivités », comportant des stratégies pour le redressement économique et social du pays, qui visent à résoudre le problème du transport dans les zones démunies et celles aux prises avec de graves conflits sociaux, et qui prévoient un agrandissement de l'infrastructure aéroportuaire qui inclura 40 nouvelles aérogares dans l'ensemble du territoire.

P/37

-4-

4. SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE

4.1 L'Assemblée est invitée à prendre note des contributions de la Colombie au développement sûr et ordonné de l'aviation civile régionale et mondiale, et les États sont donc invités à appuyer sa candidature à l'élection au Conseil de l'OACI, dans le deuxième groupe, pour le triennat 2005-2007.